



SOTTEVILLE
LES-ROUEN

VILLE DE SOTTEVILLE LES ROUEN

**ARRETE DU MAIRE
PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE**

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

NOUS, Alexis RAGACHE, Maire de la Commune de SOTTEVILLE-LES-ROUEN,

Vu :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20,
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses articles 10 à 12 relatif aux ordonnateurs,
- la délibération n°2024- 56 en date du 23 mars 2024 portant élection du Maire,
- la délibération n° 2024-58 en date du 23 mars 2024 portant élection des adjoints,

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints ;

ARRETONS :

Article 1 : Délégation de fonctions et de signature est donnée à, Madame Edwige PANNIER, 5^{ème} Adjointe, pour les actes, arrêtés, courriers, contrats, conventions, et engagement des dépenses dispensées de procédures de marchés publics, relevant des fonctions suivantes: culture et animation de la ville.

Ces fonctions recouvrent: festivals et manifestations culturelles, établissements culturels municipaux (Bibliothèque, Conservatoire à Rayonnement Communal), relations avec les compagnies de spectacle vivant et les collectifs d'artistes, relations avec les associations culturelles et avec les établissements publics, politique de la lecture publique, politique de soutien à la création et à la diffusion de la culture (musiques, théâtre, arts dans l'espace public, danse, cinéma et audiovisuel ...), actions liées à la mémoire de la ville. Relations avec les associations : salles municipales et maison des associations. Animation de la ville. En lien avec l'Adjoint à l'Education : éducation culturelle et artistique. Contrat Culture Territoire Enfance Jeunesse.

Article 2 : M. le Directeur Général des Services est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

076-217606813-20240325-2024-211-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024
Publication : 27/03/2024



Sotteville-lès-Rouen,
Le 25 mars 2024

Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE